



## Branchement électrique sur poteau du domaine public.

Par **vallade jean claude**, le **03/05/2017 à 19:17**

Bonjour,

j'ai fait construire une maison sur un terrain non viabilisé.

Pour le branchement électrique, Enedis m'a fait payer l'installation d'un poteau béton sur le domaine public, à cinq mètres de mon coffret.

Aujourd'hui, mon voisin qui construit derrière chez moi, vient d'être raccordé sur ce poteau, que j'ai payé et sans consultation de qui que ce soit.

Ma question est la suivante : est-ce que j'ai droit à une indemnisation de la part soit de Enedis ou de mon voisin ?

Quel est mon recours en la circonstance si j'ai droit à "un retour d'investissement" ?

Merci de vos réponses et des textes qui s'y rapportent éventuellement.

Cordialement.

Par **youris**, le **03/05/2017 à 19:24**

bonjour,

demandez à enedis si dans votre cas, vous bénéficiez d'un droit de suite ?

avez-vous payé un branchement ou une extension de réseau plus un branchement ?

salutations